



RCS : NIORT

Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00189

Numéro SIREN : 348 957 226

Nom ou dénomination : SAS MALEVAUT NAUD

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2017 sous le numéro de dépôt 1166

Greffes du tribunal de commerce de NIORT

18 RUE MARCEL PAUL
BP 8818
79028 NIORT CEDEX 9
Tél : 0549791440
Fax : 0549736658
www.infogreffe.fr

SOCIETE ACTEO
RUE Gustave Eiffel
LAGORD
17140 LAGORD

Nos références : / CLEM

NIORT, le 04 Avril 2017

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 348 957 226
Numéro de gestion : 2017 B 00189
Forme juridique : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS MALEVAUT NAUD
Adresse : 55, BD François Arago
79180 Chauray

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de NIORT certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 1166
Date du dépôt: 04/04/2017

- *Acte en date du :* 28/02/2017
Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Décision: Changement de président
Décision: Nomination de directeur général

Le Greffier,



« SAS MALEVAUT NAUD »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 268 310,27 Euros
Siège social : CHAURAY (79180) – 55 boulevard François Arago
348 957 226 RCS NIORT

--

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

A CARACTERE ORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2017

Le vingt-huit février deux mille dix-sept,
Au siège social, à neuf heures,

Monsieur Jean Claude NAUD,

Demeurant à NIORT (Deux-Sèvres) – 59 Avenue de Paris,

Agissant en qualité d'associé unique de la société « SAS MALEVAUT NAUD », société
par actions simplifiée au capital de 268 310,27 Euros, divisé en 17 600 actions,

A pris les décisions suivantes ayant pour objet :

- * Démission du Président.
- * Nomination d'un nouveau Président, en remplacement du Président démissionnaire.
- * Nomination d'un Directeur Général.
- * Pouvoirs à conférer en vue de l'accomplissement des formalités de publicité.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jean Claude NAUD de ses
fonctions de Président de la société, à compter du 1^{er} mars 2017.

Il lui donne quitus de l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer, pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} mars
2017 :

En qualité de Président, en remplacement du Président démissionnaire :

Madame Florence VIOLLEAU
Demeurant à LA ROCHELLE (Charente-Maritime) – 8 rue André Gabaret
Née le 21 avril 1978 à Poitiers (Vienne)

Le Président disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au
nom et pour le compte de la société, dans la limite de l'objet et de l'intérêt social et sous réserve des
pouvoirs que la loi ou les statuts de la société réservent à l'assemblée des associés. Il pourra constituer



Handwritten signatures and initials.

tous mandataires spéciaux avec faculté de délégation. Il devra consacrer tout le temps et tous les soins nécessaires aux affaires sociales.

Le Président aura droit au remboursement de ses frais professionnels, en ce inclus les frais de déplacement, de téléphone mobile et de représentation, engagés raisonnablement à l'occasion de l'exercice de son mandat.

Madame Florence VIOLLEAU présente à la réunion, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et ne se trouver dans aucun des cas d'incompatibilité ou d'interdiction prévus par les dispositions en vigueur en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions.

En qualité de Directeur Général :

Monsieur Jean Louis GOUTTENEGRE
Demeurant à MAGNE (Deux-Sèvres) - 199 Route de Tout y Faut
Né le 7 décembre 1958 à SAINT CHAMANT (Corrèze)

Le Directeur Général jouira des mêmes pouvoirs que le Président, avec faculté d'agir ensemble ou séparément. A ce titre, il disposera du même pouvoir de représentation de la société à l'égard des tiers que celui du Président et sa désignation fera l'objet d'une mention au registre du commerce et des sociétés. Il devra consacrer tout le temps et tous les soins nécessaires aux affaires sociales.

Le Directeur Général aura droit au remboursement de ses frais professionnels, en ce inclus les frais de déplacement, de téléphone mobile et de représentation, engagés raisonnablement à l'occasion de l'exercice de son mandat.

Monsieur Jean Louis GOUTTENEGRE présent à la réunion, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et ne se trouver dans aucun des cas d'incompatibilité ou d'interdiction prévus par les dispositions en vigueur en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions.

TROISIEME DECISION

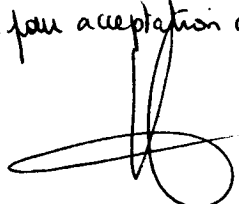
L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

De tout ce dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

L'associé unique
Jean Claude NAUD

Florence VIOLLEAU
(Bon pour acceptation des fonctions de Président)

Jean Louis GOUTTENEGRE
(Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général)

Bon pour acceptation des fonctions de Président


Bon pour acceptation des fonctions de directeur général
